



COMMUNE DE SORAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026

Présents :	M. Raphaël DUNAND, Maire Mme Laura WEISS, conseillère administrative M. Pascal CLARET, Conseiller administratif M. Philippe REVILLET, Secrétaire général M. Walter RUCKSTUHL, Président du Conseil municipal
	Mmes Malika FABJAN, Lyra LENZ, Dany PÉTRIS. MM. Philippe AMEZ-DROZ, Christophe BATARDON, Jean-Marie DUNAND, Thierry MARTY, Jean-Marc RAEBER, Cyril RUCHONNET, Lionel THEVENOZ.
Excusé-e-s Absent-e-s	Mme Barbara COLAÇO PINTO, M. Dorian MARCULETA. -
Procès-verbal :	M. Thomas CONNOR

Le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h02.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.**
2. **Élection du bureau du conseil municipal.**
3. **Composition des différentes commissions.**
4. **Décision de l'ACG relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de 400'000 francs.**
5. **Prise de position sur les projets scolaires.**
6. **Communications du Conseil administratif.**
7. **Propositions et questions individuelles.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.

P. REVILLET indique que l'année relative à l'approbation des comptes a été corrigée, de 2024 à 2025 ; ainsi que le nom de l'association du Burkina Faso, qui est : « Pour une aide au centre de formation a Pô ».

J.-M. DUNAND, p. 9, tennis « n » en trop après tennis.

J.-M. DUNAND, p. 12, « *une meilleure vision à long terme* » plutôt que « *à l'interne* ».

L. WEISS, « *padel* » doit être modifié en « *paddle* »

Vote : sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.

- 10 voix pour ;
- 1 abstention.

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Élection du bureau du Conseil municipal.

Aucune demande de modification ou nouvelle candidature n'étant formulée, le bureau du Conseil municipal est reconduit pour une année.

3. Composition des différentes commissions.

B. COLAÇO PINTO souhaite rejoindre la commission aménagement et bâtiments; hormis cette demande, composition des différentes commissions est également reconduite pour une année.

4. Décision de l'ACG relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de 400'000 francs.

C. RUCHONNET indique être satisfait de constater que l'ACG prévoit l'allocation d'un budget de CHF 400'000.-, en reprenant une subvention que la FFPC n'assure plus. Il relève toutefois que cette subvention concerne également le personnel des Cuis-Cuis et souligne qu'en matière de formation, des difficultés subsistent. Il explique que, lorsque la Commune souhaite travailler avec « Vision S », elle se heurte à des blocages institutionnels, notamment en raison du rôle du GIAP et de la difficulté d'accès aux formations proposées par celui-ci pour le personnel parascolaire. Il indique que le principe de soutenir la formation est positif, mais qu'il faut également pouvoir y accéder concrètement. À défaut, la Commune se voit contrainte de passer par une entité tierce

privée pour former son personnel, alors même que l'instance publique compétente ferme ses portes. Il estime dès lors que ces formations devraient être rendues accessibles.

L. WEISS indique avoir échangé avec le responsable du GIAP et lui avoir fait part des difficultés rencontrées par la Commune pour former ses futurs animateurs auprès de cette structure. Elle précise que la situation devrait être régularisée à l'avenir.

Vote : sur l'approbation de la décision de l'ACG relative à la reprise par l'ACG de la subvention de la FFPC allouée à la FOCPE, pour un montant de CHF 400'000.-

- 5 voix pour ;
- 2 voix contre ;
- 3 abstentions.

5. Prise de position sur les projets scolaires.

Avis de la commission aménagement et bâtiments

J.-M. DUNAND rappelle la prise de position du jour fait suite au Conseil municipal de février 2026, au cours duquel les deux projets avaient été présentés par des architectes. Le Conseil administratif a ensuite transmis différents documents ainsi que les projets aux membres du Conseil municipal en vue de la séance du mois de mars. La commission aménagement et bâtiment s'est réunie le 23 mars afin d'analyser les projets et de prendre position. Il précise que l'analyse transmise le matin même constitue un résumé des procès-verbaux de commission, destiné à condenser les informations disponibles. Il estime que ce document est complet et qu'il reflète la position de la commission. En conclusion, il indique que la commission s'est prononcée, par 4 voix contre 1, en faveur du projet « Au cœur du village », considéré comme plus adapté aux besoins de la Commune et offrant une meilleure vision à long terme.

Avis de la commission des finances

J.-M. DUNAND indique que la commission des finances a examiné le projet sous l'angle de sa faisabilité financière. Il explique que l'approche retenue consisterait, dans un premier temps, à réaliser le projet « Au cœur du village », en le retravaillant. Il rappelle qu'en mars 2025, la décision avait été prise d'abandonner l'un des bâtiments, appelé « l'annexe », situé sur la parcelle de l'ancienne voirie, pour des raisons budgétaires. L'objectif était alors de ramener le budget à environ CHF 8'000'000.-, permettant de soutenir le bâtiment principal. Il précise que ce bâtiment principal devrait faire l'objet de certaines modifications, mais que sa surface serait suffisante pour accueillir le parascolaire et une arcade au rez-de-chaussée. L'étage permettrait également d'intégrer deux salles de classe ainsi qu'un autre local. La vision de la commission consiste ainsi à adapter et optimiser ce bâtiment, tant au regard du programme que des coûts, certaines

économies demeurant possibles. Il indique que la commission a procédé à une analyse sur la base du devis général établi à l'époque, en tenant compte de l'inflation, de la TVA à 8,1 % ainsi que d'honoraires complémentaires nécessaires à l'adaptation du bâtiment. Selon cette analyse, le coût d'adaptation du bâtiment s'élèverait à environ CHF 7'600'000.-, sans optimisation supplémentaire. L'idée est de s'assurer que le budget permette effectivement la réalisation du bâtiment. Il ajoute que l'assainissement énergétique de l'école devrait ensuite être poursuivi, soit dans la continuité, soit de manière différée, selon les priorités de la Commune.

Tour de table

D. PÉTRIS se prononce en faveur du projet « Au cœur du village » d'après les différentes études et analyses réalisées au sein de la commission aménagement et bâtiment.

P. AMEZ-DROZ rappelle tout d'abord que l'école devra, dans tous les cas, être rénovée, ce qui représentera un coût ; puis, il indique être dérangé par le versement annuel de CHF 50'000.- à la Cure. Après réflexion, il estime important de valoriser et de rénover l'école en premier lieu, tout en relevant que certains locataires ne peuvent plus rester dans un bâtiment scolaire. **J.-M. DUNAND** précise que le président de la paroisse serait prêt à renégocier le droit de superficie. Il indique que ce point avait constitué un élément bloquant en commission. Sans être entré dans les détails, il relève toutefois que la paroisse semble disposée à entrer en discussion.

L. LENZ se prononce en faveur du projet « Au cœur du village ».

J.-M. RAEER indique voir les deux projets davantage comme une continuité que comme des alternatives totalement opposées. Il estime intéressant d'optimiser les coûts liés à l'école temporaire et de disposer d'un bâtiment sur lequel s'appuyer. Il revient toutefois sur les négociations intervenues à l'époque au sujet du droit de superficie, qui l'empêchent d'être totalement favorable au projet dans sa forme actuelle. Il indique envisager le projet comme une évolution à long terme et se déclare, pour l'heure, favorable à « Au cœur du village », tout en rappelant que le bâtiment de l'école devra de toute manière être rénové.

L. THEVENOZ se prononce en faveur du projet « Au cœur du village ».

M. FABJAN se prononce en faveur du projet « Au cœur du village » car elle estime important de disposer d'équipements adaptés pour les salles, les cours de musique, les jeunes et les aînés. Elle relève que l'idée de créer une arcade et de renforcer le cœur du village lui paraît plus intéressante qu'une place d'église occupée par des voitures, en permettant la création d'un espace plus agréable. Elle relève également que l'arcade pourrait répondre à une évolution positive du village, rappelant qu'en peu de temps un foodtruck et deux bistrots ont ouvert. Elle indique en outre que la qualité des

équipements constitue un point important. Elle estime qu'il n'est pas équivalent de prévoir des cuisines scolaires sous les combles ou des cuisines donnant sur un jardin, la seconde solution étant nettement plus agréable. Elle relève également qu'un bâtiment neuf présente un intérêt écologique et pourrait intégrer des équipements permettant d'optimiser l'école, par exemple un système de chauffage réutilisable.

M. FABJAN évoque enfin ses difficultés à comprendre le revirement intervenu dans le dossier. Elle rappelle que, le printemps précédent, les discussions portaient encore sur la manière d'intégrer une crèche dans le bâtiment, avant qu'un nouveau projet ne soit présenté après l'été. Elle juge ce changement abrupt et estime difficile de balayer l'important travail déjà réalisé, alors que des crédits votés demeurent ouverts. Elle se déclare donc favorable au projet « Au cœur du village », qu'elle considère comme un projet d'envergure pour la Commune.

J.-M. DUNAND relève que la question est également une question de vision à long terme. Il rappelle que de nombreuses communes ont développé des équipements au fil du temps, alors que Soral n'a pas encore réalisé d'équipement comparable. Il estime que le projet permettrait de développer des infrastructures pour les vingt à trente prochaines années. Il rappelle également qu'un projet immobilier est toujours le résultat d'un compromis. Le projet a été initié en 2016 et, au terme d'une décennie de réflexions, il n'est pas parfait, mais pourrait constituer le meilleur compromis possible. Il indique que les années de boni réalisées par la Commune doivent permettre de se demander comment investir. Selon lui, le projet « Au cœur du village » constitue peut-être la meilleure réponse, tout en permettant également de rénover l'école. Il rappelle que des lois devront être respectées, que des aménagements seront nécessaires et qu'une planification devra être menée avec les offices cantonaux. Pour ces raisons, il se déclare favorable au projet « Au cœur du village ».

C. BATARDON indique être favorable au projet « Au cœur du village », bien qu'il conserve une réticence au sujet du droit de superficie.

T. MARTY se prononce en faveur du projet « Au cœur du village » mais estime toutefois nécessaire de mettre en lumière les points faibles du projet, qu'il considère maîtrisables : les charges plus importantes liées au bâtiment et à ses investissements, et le droit de superficie. Selon lui, le montant de CHF 7'600'000.- repose sur une estimation prudente, tout en laissant encore certaines marges d'économie. Il estime que ce montant permet de s'assurer que le projet tient la route.

C. RUCHONNET indique ne pas être nécessairement favorable à l'un ou l'autre des projets de manière exclusive. Il défend une vision globale dans laquelle les projets « Au cœur du village » et « Grandir ensemble » peuvent se compléter afin de répondre aux besoins futurs de la Commune. Il relève que, si seul le projet « Au cœur du village » était retenu, seules deux classes supplémentaires seraient disponibles, ce qui ne suffirait pas à

répondre aux besoins identifiés. Il estime dès lors que la Commune a également besoin du projet « Grandir ensemble », notamment pour la création de classes et la rénovation énergétique. Selon lui, la question relève donc davantage du calendrier : il s'agit de déterminer par quel projet commencer. Il relève que commencer par « Grandir ensemble » impliquerait de financer une école provisoire, alors que cette dépense serait évitée dans l'autre hypothèse.

Discussions

R. DUNAND apporte plusieurs précisions :

- s'agissant du montant de CHF 1'500'000.- évoqué pour l'école provisoire, qu'il s'agit d'une estimation liée à l'achat de containers et non à leur location. Il rappelle que, comme pour le projet « Grandir ensemble », les projets devront de toute manière être retravaillés. Il indique que les cuisines dans les combles ont été critiquées, mais que, quel que soit le projet retenu, des adaptations et optimisations devront être financées. Il précise que le projet « Grandir ensemble » a fait l'objet d'une étude de faisabilité légère, pour un montant d'environ CHF 7'000.-, destinée à vérifier la possibilité de répondre aux besoins actuels de la population, notamment scolaires et parascolaires. Il relève que la localisation précise des salles peut encore évoluer.
- s'agissant des estimations de location sur trois ans, elles seraient de l'ordre de CHF 500'000.-, et non de CHF 1'500'000.-. Il précise toutefois qu'il s'agit encore d'une estimation, rien n'ayant été engagé. Il relève que la difficulté du Conseil administratif réside dans la nécessité de répondre aux besoins de toute la population, et non uniquement aux besoins scolaires ou parascolaires sur le droit de superficie. Il estime dommage de cantonner ce droit de superficie à des besoins scolaires, parascolaires ou préscolaires, alors que la Commune dispose de peu de terrains. Il rappelle que l'arcade, les salles de musique et les espaces parascolaires peuvent être utiles, mais pas à n'importe quel coût. Il indique ne pas être certain du montant de CHF 7'600'000.- et rappelle que la dernière étude n'était pas encore décisive.

M. FABJAN considère que de rénover l'école pour un coût élevé permet certes de répondre aux besoins de l'école, mais pas nécessairement à ceux du village dans son ensemble. À l'inverse, un bâtiment comprenant davantage de salles, même avec une arcade, répondrait à un public plus large. Elle indique également avoir de la peine à comprendre que l'on souhaite aujourd'hui reprendre l'analyse des besoins alors qu'une autorisation de construire est entrée en force et que de nombreux détails ont déjà été discutés. Elle relève que passée une certaine date, cette autorisation deviendra caduque, ce qui ferait repartir le dossier de zéro et ferait perdre les montants déjà investis.

R. DUNAND répond que la rénovation de l'école ne répond pas à l'ensemble de la population, mais qu'elle s'inscrit dans une logique plus large de rénovation des bâtiments communaux, avec notamment Chavanne, les routes et la Mairie. Il précise que des études devront de toute façon être réalisées, car l'autorisation de construire actuelle porte sur

COMMUNE DE SORAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026

un projet estimé à CHF 12'000'000.- pour deux bâtiments. **J.-M. DUNAND** rappelle que l'autorisation de construire arrive à échéance en février 2027.

L. THEVENOZ s'interroge en ce que, si le projet passe de deux bâtiments à un seul, il ne comprend pas pourquoi les deux plans devraient être entièrement refaits. **R. DUNAND** répond que si le bâtiment actuel est conservé tel qu'il a été dessiné, le coût sera supérieur à CHF 7'600'000.-. **J.-M. DUNAND** précise que le budget de CHF 7'600'000.- intègre déjà environ CHF 1'000'000.- d'honoraires pour revoir le bâtiment principal. Il indique donc que ce montant prend en compte les honoraires complémentaires nécessaires. Il ajoute que le passage de deux bâtiments à un seul permettrait malgré tout des économies substantielles, soit de CHF 12'000'000.- à CHF 7'600'000.- d'investissements.

J.-M. DUNAND indique également que la vision de la commission aménagement et bâtiment consiste à construire « Au cœur du village », puis à procéder à une rénovation énergétique de l'école. Il distingue cette approche de la transformation du bâtiment prévue dans « Grandir ensemble ». À terme, cette solution permettrait de répondre à des objectifs écologiques, d'augmenter les capacités disponibles pour l'école et le parascolaire, et de rendre les combles utilisables. Elle permettrait également de dédier une aile au scolaire tout en conservant deux appartements, afin de maintenir un revenu locatif d'environ CHF 25'000.-. Il précise que la commission ne propose donc pas de réaliser « Grandir ensemble » tel que présenté, ce qui explique les différences de coûts par rapport aux montants annoncés par le Conseil administratif.

J.-M. RAEER revient sur le droit de superficie. Il estime indispensable, quel que soit le projet retenu, d'ouvrir une discussion avec la Cure afin de déterminer si elle est prête à contribuer à la création d'un centre du village à Soral, pour Soral, mais à des conditions différentes de celles qui prévalent actuellement. Il rejoint également **R. DUNAND** sur l'idée d'envisager une acquisition.

P. CLARET revient sur la question des charges. Il indique que les charges annuelles seraient estimées à CHF 205'000.- pour « Grandir ensemble » et à CHF 428'000.- pour « Au cœur du village ». Il explique que l'idée du Conseil administratif, en proposant un projet alternatif, était précisément de préserver une marge pour les autres projets communaux en cours ou à venir. Il relève que le budget prévisionnel des prochaines années a été analysé sur la base des projets déjà décidés, mais qu'il n'intègre pas nécessairement d'autres besoins futurs, tels que la rénovation énergétique de bâtiments devant être mis aux normes, un agrandissement de la Mairie ou de la salle communale.

J.-M. DUNAND indique que la commission des finances a travaillé avec le plan financier intégrant les projets à venir. Il relève qu'il doute que la Commune procède à une démolition et extension partielle de la Mairie, compte tenu des CHF 300'000.- qui y ont récemment été investis, et estime que toute intervention majeure sur ce bâtiment devrait être envisagée à plus long terme. Il mentionne également Chavanne et la rénovation

énergétique, en rappelant qu'il s'agit de patrimoine financier et que l'enjeu porte davantage sur la santé économique de la Commune. Il indique que le parc locatif de la route de Soral 300-302 est récent et ne devrait pas nécessiter d'intervention particulière. S'agissant de l'école, il rappelle que ce point a été intégré à la réflexion. Il reconnaît que le projet « Au cœur du village » implique une charge budgétaire plus importante. Il précise toutefois que le montant de CHF 428'000.- constitue un maximum et que les subventions n'ont pas été intégrées au plan financier. Il indique que les coûts de gestion sont estimés à CHF 30'000.- pour « Grandir ensemble », montant réduit car il s'agit de l'école actuelle, contre CHF 110'000.- pour « Au cœur du village », comprenant CHF 60'000.- d'entretien et CHF 50'000.- liés au droit de superficie. Il relève que la différence tient donc principalement au droit de superficie, élément bloquant, mais susceptible d'être rediscuté avec la Cure. Il souligne enfin que ces charges correspondent aussi à des équipements, à un bâtiment et donc à des services supplémentaires.

J.-M. DUNAND précise qu'une autorisation de construire peut être prolongée jusqu'à trois fois, mais uniquement dans des cas exceptionnels.

D. PÉTRIS demande, à l'issue du tour de table, quelle suite sera donnée aux échanges. Elle propose de fixer des dates et un calendrier. **P. REVILLET** rappelle que des crédits d'investissement ont été ouverts et qu'il reste actuellement environ CHF 250'000.- disponibles sur le crédit d'étude. Il indique qu'il conviendra de déterminer si ce crédit devra éventuellement être augmenté. Il rappelle également que les crédits de réalisation devront ensuite être votés.

R. DUNAND précise qu'il est possible de dire « stop », mais que dire « on commence par l'un et on finit par l'autre » constitue une approche totalement différente. Il relève que cette distinction est particulièrement importante, notamment dans le cadre d'une renégociation du droit de superficie et afin d'éviter de concentrer l'ensemble de la réflexion sur les seuls besoins scolaires ou parascolaires. Il estime qu'il n'est pas possible de voter simplement l'arrêt d'une vision globale. Selon lui, la vision « Au cœur du village » fait l'objet d'un accord général, y compris de sa part. Il estime également pertinent d'implanter ce projet à cet endroit. Il précise toutefois que la difficulté, pour le Conseil administratif, porte sur le droit de superficie et sur l'impact financier du projet. Il indique que rien ne garantit que le coût ne dépassera pas CHF 8'000'000.- dans six mois, ce qui aurait une incidence sur le budget communal, même si les finances de la Commune sont saines. Il souligne que la vision « Au cœur du village » ne doit pas être confondue avec le projet tel qu'il est actuellement conçu sur ce droit de superficie. Il indique que la rénovation de l'école ne pourra pas attendre cinq ans et qu'elle devra être réalisée, avec, le cas échéant, des besoins temporaires en containers. Il estime que, si une remise à plat permet de réduire les coûts, cette option doit être examinée. Il relève toutefois qu'il serait dommage de consacrer ce droit de superficie uniquement au parascolaire, même avec une arcade, alors qu'il pourrait servir au futur de Soral de manière plus large. Selon lui, la

question centrale consiste donc à déterminer comment la Commune souhaite utiliser ce droit de superficie pour son avenir.

M. FABJAN relève que la question de l'optimisation du projet et de l'offre à la population a été évoquée à plusieurs reprises. Elle demande quels équipements ou usages sont prévus. Elle ajoute que la construction du bâtiment prévu dans le projet « Au cœur du village » permettrait également de libérer d'autres espaces communaux, notamment le Gîte. Elle demande dès lors quels usages pourraient être envisagés pour ce bâtiment et pour ce droit de superficie. **R. DUNAND** indique penser notamment à une salle communale digne de ce nom, et non à un espace trop réduit. Il relève que la Mairie devra également être rénovée, pour un montant pouvant avoisiner un demi-million de francs, dès lors qu'elle représente selon lui un gouffre énergétique. Il estime que la Commune risque de se précipiter en maintenant le projet « Au cœur du village » tel qu'envisagé, alors même que les besoins en salles de classe pourraient diminuer. Il précise en outre qu'une salle serait subventionnée, tandis que l'autre ne le serait pas.

L. THEVENOZ ajoute qu'il serait possible de prévoir des salles de classe dans le nouveau bâtiment et une salle communale dans l'ancien bâtiment, ou inversement. Il estime toutefois qu'il ne faut pas modifier constamment chaque projet. Il rappelle que, lors de la dernière présentation des projets, plusieurs membres avaient indiqué que la Commune n'avait pas besoin d'un nombre excessif de salles de musique. **R. DUNAND** indique que le Conseil administratif prend acte du choix exprimé en faveur du projet « Au cœur du village ». Il estime toutefois qu'il convient de conserver l'idée générale selon laquelle des rénovations doivent être réalisées dans le village, ce qui explique la prudence du Conseil administratif.

Le Président relève que chacun est conscient que la Commune ne pourra pas engager CHF 12'000'000.- d'un seul coup. **J.-M. DUNAND** indique qu'il est intéressant de constater que ce qui avait été compris jusqu'ici était la volonté d'abandonner entièrement le projet « Au cœur du village » et de passer en perte les CHF 800'000.- déjà investis. Il relève qu'un projet immobilier comporte nécessairement de nombreux détails, qui doivent être planifiés et travaillés. Il estime qu'il faut désormais travailler le fond du projet. Il ajoute que, pour l'avenir, aucune discussion n'a encore eu lieu à la suite du positionnement exprimé ce soir, ni avant celui-ci. Il conviendra donc d'avancer sur le projet « Au cœur du village », sur la centralité villageoise, sur les usages possibles, sur les évolutions à prévoir et sur la manière de combiner les deux projets. Il estime que l'exercice mené sur l'école existante était nécessaire, qu'il a été réalisé à moindre coût et qu'il n'est pas inutile. Il considère toutefois que la Commune dispose désormais des éléments nécessaires pour prendre une décision, la question portant principalement sur la portée de celle-ci.

L. WEISS indique qu'il faut rapidement mandater un architecte afin de revoir le projet et de réétudier la variante avec un seul bâtiment. Elle souligne que l'ensemble des coûts devra être recalculé. Elle regrette que, lorsque le projet à CHF 12'000'000.- a été jugé trop

cher, l'architecte n'ait pas produit d'analyse permettant de déterminer le coût d'une version avec un seul bâtiment. **J.-M. DUNAND** rappelle que ce travail a été intégré dans l'estimation de CHF 7'600'000.-, laquelle comprend environ CHF 1'000'000.- d'honoraires complémentaires. Il estime qu'il faut désormais un Conseil administratif capable de porter le projet. Il souligne la nécessité d'avoir de l'ambition, d'aller de l'avant et de faire preuve de confiance.

T. MARTY indique avoir entendu les différentes interventions et estime que les positions exprimées se rejoignent finalement. Il relève que le projet « Au cœur du village », initialement opposé au projet « Grandir ensemble », est désormais envisagé par plusieurs intervenants comme un projet devant être revisité, avec une synergie entre l'ancien et le nouveau bâtiment. Selon lui, la question principale consiste à déterminer dans quel ordre les opérations doivent être réalisées. Il rappelle que l'ancien bâtiment doit être rénové et que le nouveau bâtiment doit répondre à des besoins scolaires, parascolaires et à d'autres besoins communaux. **J.-M. DUNAND** précise que l'idée de réaliser d'abord « Au cœur du village » était notamment de disposer de classes permettant, lors de la rénovation du bâtiment de l'école, de déplacer les élèves dans le nouveau bâtiment et d'éviter ainsi les coûts liés à une école temporaire.

R. DUNAND précise que son propos n'engage que lui. Il indique ne pas être opposé à l'idée d'utiliser le droit de superficie pour accueillir la population. En revanche, il se montre plus réservé face à la perspective de construire un nouveau bâtiment dédié pour moitié au parascolaire, alors que le bâtiment actuel pourrait selon lui supporter cette charge. Il estime que la création d'une centralité villageoise à cet endroit est une bonne idée, mais pas à n'importe quel prix, et qu'une acquisition devrait éventuellement être envisagée. Il indique mettre en doute l'opportunité de consacrer ce nouveau bâtiment à de l'accueil scolaire, alors qu'il pourrait permettre de réaliser quelque chose de plus intéressant. Il évoque la possibilité de profiter de l'été et des premières réunions avec la commission bâtiment pour approfondir cette réflexion. Dans son approche personnelle, l'école actuelle pourrait accueillir les fonctions scolaires et parascolaires, tandis que la centralité villageoise pourrait être affectée à d'autres usages, tels que des archives ou une arcade.

M. FABJAN relève que **R. DUNAND** indique vouloir consacrer de l'énergie à cette réflexion durant l'été. Elle rappelle toutefois que l'étude réalisée sur l'opportunité de rénover l'école n'a, à sa connaissance, pas fait l'objet d'un crédit voté par le Conseil municipal. Elle estime que les échanges du soir sont clairs et indique ne pas être d'accord avec l'idée que le travail mené durant l'été aille dans un sens contraire à ce qui vient d'être exprimé. **R. DUNAND** précise qu'il s'agit d'un travail personnel qui n'engage que lui.

J.-M. DUNAND indique que le positionnement du Conseil municipal repose sur un programme précis, comprenant la priorité donnée au parascolaire, la création de deux salles scolaires supplémentaires, une arcade et un tea-room. **R. DUNAND** indique qu'il siégeait déjà lors de la précédente législature et qu'il aurait pu mieux se renseigner à

l'époque. Il précise ne pas remettre l'ensemble du projet en question, mais estime personnellement qu'il serait dommage de le mener tel quel. Il ajoute ne pas être le seul, dans le village, à partager cette préoccupation. Il considère que le fait d'avoir travaillé dix ans sur un projet et d'y avoir investi CHF 800'000.- ne signifie pas nécessairement qu'il faille le mener à terme sans réexamen.

Les échanges ayant abordé toute la matière, **le Président** propose dès lors de procéder à un vote.

Vote : sur la suite à donner aux projets scolaires

- « **Au cœur du village** » **9 voix ;**
- « **Grandir ensemble** » **0 voix ;**
- **abstentions 2.**

Le Président indique qu'un travail de commission devra désormais être effectué au sein de la commission bâtiment. **J.-M. DUNAND** confirme qu'une séance devra être organisée avec le Conseil administratif et indique s'en réjouir.

6. Communications du Conseil administratif.

Ligue de bus 84

L. WEISS informe le Conseil municipal que la ligne de bus 84 reliera Viry à la ZIPLO, en alternance avec la ligne 83, afin d'éviter une surcharge des rues du village. Elle précise que les demandes sont suffisantes pour le TPG Flex ZIPLO et que la ligne 84 circulera uniquement aux heures de pointe. En dehors de ces horaires, le système TPG Flex restera applicable. Cette nouvelle ligne n'entraînera pas la suppression d'autres courses. Les horaires seront adaptés aux horaires habituels du matin et du soir, sous réserve des situations dans lesquelles les élèves auraient des cours supprimés ou des horaires particuliers.

Travaux sur les routes communales

L. WEISS indique que les travaux sur les routes communales débiteront le 22 juin. Elle précise qu'ils devraient ensuite s'enchaîner avec les travaux sur les routes cantonales. L'entreprise Burri viendra directement présenter les échantillons sur le chantier. Elle précise que le granit provient du Portugal et qu'il est légèrement plus rosé. Les échantillons devront donc être examinés sur place le moment venu

Box'up

P. CLARET indique que, par rapport au budget prévu, le devis reçu pour l'installation de la box excède le montant disponible. Il précise que l'exécutif dispose d'un devis d'environ CHF 16'000.- pour la box avec la dalle. Il demande dès lors si cette installation est considérée comme indispensable ou s'il s'agit plutôt d'un souhait du Conseil municipal. Si le Conseil municipal souhaite aller de l'avant, il indique qu'une délibération devra être votée. Un montant de CHF 12'000.- avait été prévu, le dépassement porterait donc sur le solde, soit environ CHF 4'000.-. Il ajoute qu'une version sans base en béton est estimée à CHF 14'000.-, mais que, pour une installation réalisée correctement, il serait préférable de retenir la variante à CHF 16'000.-.

D. PÉTRIS évoque sa surprise du réexamen du dossier. Elle estime que la Commune avance puis recule, ce qui lui paraît peu respectueux du travail effectué en commission. Elle rappelle que le projet a également été suggéré par des habitants, lesquels apprécient ce type de dispositif et en bénéficient dans d'autres communes. Elle relève que le montant dépend effectivement du mode d'installation de la box, mais estime que le projet répond à une demande des habitants et que sa commission le soutient. **P. CLARET** précise qu'il s'interrogeait uniquement sur le caractère indispensable ou non du projet.

L. LENZ relève, s'agissant du caractère indispensable ou non du dispositif, qu'un tel équipement est très apprécié. Elle indique qu'au collège, un dispositif comparable existe et qu'il est fréquemment demandé, y compris par des jeunes de 19 ans.

L. WEISS remet en question l'utilité d'une Box'up dans un petit village comme Soral. Elle indique qu'elle pourrait comprendre l'intérêt d'un tel dispositif si les habitants vivaient loin des lieux où pratiquer des activités sportives. En revanche, elle ne comprend pas pourquoi il faudrait mettre des ballons de football à la disposition des enfants sur le terrain, alors qu'ils peuvent simplement les apporter depuis chez eux.

D. PÉTRIS précise que le dispositif ne se limite pas aux ballons de football, mais propose également d'autres articles de sport, notamment des frisbees et des boules de pétanque.

L. LENZ souligne que l'intérêt réside précisément dans la possibilité de pratiquer spontanément différentes activités, sans devoir apporter l'ensemble du matériel nécessaire.

L. WEISS maintient ses réserves. Elle considère que, si une personne ne dispose pas de ses raquettes sur place, elle n'a qu'à aller les chercher. Elle critique plus largement la tendance à vouloir que tout soit systématiquement mis à disposition de chacun : « On vit dans un monde où tout doit être au service de tout. » Elle estime qu'il faut aussi éduquer les enfants à prendre eux-mêmes leur ballon lorsqu'ils souhaitent jouer.

L. THEVENOZ relève que le dispositif proposera différents jeux, ce qui permettra de varier les activités.

P. AMEZ-DROZ relève que les documents transmis par **D. PÉTRIS** présentent les possibilités d'implantation. Il indique également qu'un certain nombre de personnes fréquentant le parc ne sont pas domiciliées dans la Commune et que ce type de matériel reste utile. Il relève que, lorsqu'il se rend dans d'autres communes, il peut lui-même bénéficier de ce genre d'équipement. Il estime que le dispositif répond à une demande et qu'il peut rendre service. Il rappelle que les utilisateurs doivent s'inscrire et que le système fonctionne au moyen d'une application.

Le Conseil municipal se prononce sur le principe de l'installation d'une box pour les jeux au terrain de football. Le principe est accepté à l'unanimité.

P. REVILLET indique qu'il faudra toutefois faire attention au regroupement de deux fonctions et de deux natures budgétaires, relevant notamment des natures 30 et 32. Il précise que ce point devra être vérifié. Il ajoute que le dépassement pourra, le cas échéant, être voté lors de la clôture des comptes si le Conseil municipal souhaite gagner du temps.

Verrée du 13 juin

R. DUNAND informe le Conseil municipal qu'une verrée sera organisée le 13 juin au Café Fontaine afin de célébrer son acquisition.

Nouveau véhicule de voirie

R. DUNAND informe le Conseil municipal que plusieurs offres ont été reçues concernant le nouveau véhicule de voirie. Il indique avoir essayé le véhicule proposé et précise que le choix s'est porté sur un véhicule électrique multifonction. Celui-ci est équipé d'un système d'« Albi » permettant l'utilisation d'un bras destiné à récupérer une benne. Cette benne pourra servir pour les travaux paysagers, l'entretien, le transport d'outils ou encore le transport de tables. Il précise que le véhicule est adapté aux contraintes du village. Il peut circuler dans les rues étroites et passer les barrières à l'entrée du parking. Sa largeur est d'environ 1,20 mètre. Le véhicule, équipé du système d'« Albi » pour un montant d'environ CHF 20'000.-, ainsi que d'une benne multifonction destinée notamment aux haies, aux outils et à d'autres usages, représente un coût total de CHF 79'000.-. Il rappelle qu'un montant de CHF 80'000.- avait été budgétisé pour l'investissement de la voirie. Il précise que, si la Commune va de l'avant avec ce véhicule, la livraison interviendrait en janvier ou février 2027. Le véhicule est vendu par la société ChaluGreen Service, située à Jussy. Il ajoute que la Ville de Genève ainsi que plusieurs communes alentour utilisent beaucoup ce type de véhicule. Le modèle retenu est le Goupil G4+, le modèle G6 n'étant pas adapté aux besoins de la Commune.

J.-M. DUNAND rappelle que, lors de la précédente législature, un montant d'environ CHF 35'000.- avait été évoqué. Il demande s'il s'agit désormais d'un véhicule totalement différent. **R. DUNAND** répond qu'il était alors question d'un véhicule de type voiturette de golf. Le véhicule envisagé aujourd'hui est, selon lui, adapté aux rues du village et aux besoins des employés communaux. Il peut transporter près d'une tonne et atteindre une vitesse d'environ 70 km/h.

J.-M. DUNAND revient sur le montant de CHF 80'000.- prévu pour la voirie et demande ce qu'il en est des autres investissements envisagés. **R. DUNAND** indique que l'achat de la tondeuse a été abandonné. S'agissant des ponts de table, il précise que les montants évoqués étaient de l'ordre de CHF 4'000.- à CHF 5'000.- par berce, ce qu'il juge coûteux. Il indique qu'il fallait par ailleurs comptabiliser cette dépense durant l'année. Il précise avoir demandé une offre à l'entreprise Riser pour des berces de tables et relève que la Commune de Bernex fabrique elle-même ses propres berces ou ponts de table.

Caméra de surveillance à la déchetterie et raccordements électriques

R. DUNAND indique avoir sollicité la Commune de Laconnex afin d'obtenir des informations sur le mât avec caméra de surveillance installé à la déchetterie. Il relève que la Commune a constaté des décharges illicites et sauvages de manière régulière. Il précise que Laconnex se montre très satisfaite de ce dispositif et que Chancy prévoit également d'investir dans un système similaire. Il indique que le montant estimé, sans le mât de la caméra, s'élève à environ CHF 25'000.-. Il précise que ce montant n'est pas prévu au budget et qu'une délibération devra donc être votée. Il ajoute qu'il serait possible de procéder selon une logique comparable à celle retenue pour la Box Up, même si le montant concerné n'est pas le même.

L. THEVENOZ relève qu'il serait pertinent, dans le cadre des travaux, de prévoir également une alimentation électrique pratique pour les manifestations, notamment le 1er août. Il demande si l'installation d'une prise au milieu du terrain entraînerait un coût supplémentaire important. Il explique qu'il est souvent nécessaire de tirer des câbles depuis un premier tableau jusqu'au début du second panneau et qu'une boîte de raccordement permettant de brancher directement certains équipements au milieu du terrain serait très utile. **R. DUNAND** répond que cette idée correspond précisément à ce qui est envisagé, avec deux tableaux. L'un serait prévu pour le 1er août et les Promotions, placé au centre mais pas en plein milieu du terrain. L'autre serait destiné à la déchetterie, à l'installation d'un food truck ou à d'autres usages. Il indique que l'objectif est d'éviter les rallonges inutiles. Il explique qu'il a privilégié l'option d'un tableau proche de la tente. Il rappelle également l'existence du tableau mobile, qui remplit déjà une partie de ce rôle. Il estime dès lors qu'il n'est pas forcément nécessaire de multiplier les tableaux. Il ajoute qu'une offre a été reçue de l'électricien, pour un montant d'environ CHF 11'000.-. Il estime que le montant serait probablement similaire auprès d'un autre prestataire, l'élément coûteux étant principalement la fouille. Il précise que deux autres devis ont été

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026
--

demandés pour cette partie. Enfin, le montant global devrait, dans tous les cas, se situer aux alentours de CHF 25'000.-. Il rappelle que le règlement interne prévoit la demande d'offres comparatives à partir de CHF 10'000.-. Il indique dès lors que le dossier sera reporté et qu'une délibération sera préparée pour le prochain Conseil municipal

7. Propositions et questions individuelles

Course d'école au Parlement fédéral

D. PÉTRIS informe le Conseil municipal que la course d'école aura lieu le 21 septembre et consistera en une visite du Parlement fédéral. Elle précise qu'elle finalise le programme avec Mme de Montmollin et que des détails complémentaires seront transmis ultérieurement.

Fermeture des douanes en vue du G7

P. AMEZ-DROZ demande à quel moment les douanes fermeront, relevant que la douane de Chancy fermera le jeudi à 18h00. **L. WEISS** indique que toutes les douanes fermeront, du jeudi au jeudi. **Le Président** précise que l'autoroute sera fermée à partir du dimanche soir à minuit et jusqu'au mercredi soir à minuit.

Jardin d'enfants

J.-M. RAEER informe le Conseil municipal de la démission de l'ASE du jardin d'enfants. Il indique que la Commune est actuellement à la recherche d'un remplaçant pour la rentrée prochaine.

D. PÉTRIS demande à quel taux d'activité le poste est prévu. **J.-M. RAEER** répond qu'il s'agit d'un poste d'environ 50 %.

Association « Pour une aide au centre de formation a Pô »

M. FABIAN indique avoir représenté la Commune lors de l'assemblée générale de l'association « Pour une aide au centre de formation a Pô », qui s'est tenue le 4 juin à Laconnex. Elle relève que l'association se porte bien. Elle précise que des changements sont intervenus au sein du comité. **Philippe LAEDERMANN** se retire de la présidence au profit de **René GUNTEN**. La vice-présidence est assurée par **Philippe KUPPEL** et le secrétariat par **Ursula VIZALEC**. Elle indique également que Victor, responsable burkinabé de l'école, sera présent le vendredi 19 juin à l'occasion d'un apéritif-repas. Toute personne souhaitant échanger avec lui ou avec l'association est invitée à s'annoncer. Elle rappelle également que le concert annuel aura lieu le 28 août.

Réparation de vélos, ramassage de déchets et Nuit est Belle

COMMUNE DE SORAL PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2026
--

M. FABJAN indique que la deuxième journée de réparation de vélos aura lieu le samedi 15 août. Elle évoque également la possibilité d'organiser un ramassage de déchets le 18 septembre, en précisant que ce point devra encore être confirmé. Elle ajoute que l'événement « La Nuit est Belle » aura lieu durant le week-end du 9 au 11 octobre. La question d'une éventuelle participation ou organisation communale sera discutée en commission.

Remerciements à l'Amicale des pompiers

M. FABJAN adresse de vifs remerciements à l'Amicale des pompiers pour l'organisation de la soirée sanglier. Elle souligne l'important travail fourni et relève que l'engagement de personnes motivées constitue une richesse précieuse pour la Commune. Elle exprime le souhait que la Commune et la Mairie continuent à soutenir ce type d'initiatives.

Soirée Dames Paysannes

M. FABJAN rappelle également que la soirée organisée avec les Paysannes aura lieu le 29 août.

Commission des finances et demandes budgétaires

J.-M. DUNAND invite les commissions à réfléchir aux demandes budgétaires qu'elles souhaiteraient formuler pour des projets à intégrer au budget 2027. Il précise que ces demandes devraient être transmises d'ici au 15 septembre.

Fête à Soral

C. BATARDON indique garder un très bon souvenir de la Fête de Soral. Il s'interroge sur l'intervalle de sept ans entre deux éditions et propose d'envisager un rythme de cinq ans, ce qui correspondrait à une fête par législature. Il estime qu'un passage de sept à cinq ans resterait néanmoins très intéressant. **L. THEVENOZ** rappelle que la dernière édition avait été impressionnante et que la recherche de personnel avait été particulièrement complexe.

Travaux routiers

T. MARTY demande dans quel ordre les travaux routiers débutant le 22 juin seront réalisés. **L. WEISS** répond que les travaux commenceront par un côté du chemin du Creux-de-Boisset, puis se poursuivront de l'autre côté. Les carrefours seront réalisés à la fin. **P. REVILLET** précise que le tout-ménage a été envoyé, mais qu'un délai de distribution de quatre à cinq jours doit être pris en compte.

Recrutement aux Cuis-Cuis

C. RUCHONNET indique que le processus de recrutement pour la direction des Cuis-Cuis est terminé. Après examen par le Comité groupe RH, les Conseillers administratifs concernés et le SASAJ, le choix s'est porté sur **Anaïs RUCHONNET**. Il rappelle avoir fait usage de l'article 33 du Règlement du Conseil municipal de Soral sur la récusation pour empêcher tout conflit d'intérêt. De plus, le SASAJ, auprès duquel les Cui-Cuis sont actuellement en demande d'autorisation d'exploiter, a validé le choix de **Mme Ruchonnet**. Par conséquent, **C. RUCHONNET** a démissionné de la présidence de l'Association en raison de la nomination d'**Anaïs RUCHONNET**.

Fête des jeunes du 20 juin

D. PÉTRIS indique être préoccupée par l'organisation de la fête des jeunes du 20 juin. Elle relève qu'aucune personne des communes de Laconnex ou de Soral ne s'est annoncée pour aider. Elle craint que la situation ne se reproduise comme l'année précédente, où elle s'était retrouvée seule avec trois amis venus l'aider. Elle souligne que l'on souhaite organiser de beaux événements pour les jeunes, mais qu'avec environ 35 jeunes inscrits, l'absence d'aide pose problème.

M. FABJAN rappelle qu'il avait déjà été relevé les années précédentes que cette date n'était pas forcément idéale, dès lors qu'elle coïncide avec certaines remises de diplômes.

L. LENZ précise que l'événement concerne les jeunes de 12 à 18 ans et que les jeunes de 18 ans ne sont pas concernés par la remise de maturité.

Prochaines réunions

Le Président indique que le prochain bureau du Conseil municipal aura lieu le 24 août et que le prochain Conseil municipal se tiendra le 7 septembre.

En l'absence d'autres demandes de prise de parole, **le Président** lève la séance à **21h00**.